



CrossS3
Food RADARS

Semer l'innovation, enraciner la résilience, inspirer la croissance.

GOURMET SELECTION
Le Pavillon Gourmet franco-belge

21 et 22 septembre 2025
Paris Expo Porte de Versailles



DOSSIER D'INSCRIPTION



Objet: Invitation à rejoindre le Pavillon Gourmet franco-belge au salon Gourmet Sélection 2025 dans le cadre du projet Interreg « Food RADARS »

Madame, Monsieur,

Participer à un salon professionnel, c'est une opportunité unique de mettre en lumière vos produits, développer de nouveaux partenariats commerciaux et découvrir les dernières tendances du secteur, un véritable accélérateur de croissance pour votre activité.

C'est dans cette optique que les opérateurs du projet Food RADARS vous proposent de participer au Pavillon Gourmet franco-belge au sein du salon Gourmet Sélection, qui se tiendra les 21 et 22 septembre 2025 à Paris Expo Porte de Versailles. Ce salon, incontournable pour les professionnels de l'épicerie fine en France et à l'international, est conçu dans un format court et efficace et est axé sur la valorisation des produits de bouche innovants.

Sous la forme d'un pavillon collectif transfrontalier, le projet Food RADARS se propose de mettre en avant la richesse et le savoir-faire des entreprises de nos régions frontalières belges et françaises sur la scène internationale. Nous vous proposons un concept clé en main offrant à votre entreprise :

- Un stand pré-équipé à tarif réduit, avec accès à des réserves communes.
- Une présence dans le catalogue officiel du salon ainsi que dans un catalogue spécifique au Pavillon Gourmet franco-belge.

Le Pavillon Gourmet franco-belge

Le pavillon du projet, d'une superficie totale d'environ 150 m², composé de trois ilots et un espace complémentaire, proposera :

- 20 modules d'exposition de 4 et 6m² réservés aux entreprises,
- Un espace dédié à 5 start-ups,
- Des réserves communes,
- Un stand d'information Food RADARS.

Grâce au soutien du Fonds Européen de Développement Régional, de la Région wallonne, de la Province de Flandre occidentale ainsi que des opérateurs et partenaires du projet, nous sommes en mesure de vous proposer des conditions de participation particulièrement avantageuses.

Informations pratiques et inscription

Vous trouverez en annexe une description détaillée des avantages liés à votre participation ainsi que notre offre complète.

Pour participer, nous vous invitons à nous retourner le formulaire d'inscription ci-joint **au plus tard le jeudi 13 mars 2025 à 12h** à l'adresse de l'opérateur qui vous a envoyé le présent dossier (vous la retrouverez dans l'encadré ci-dessous).

Nous restons à votre disposition pour toute question et espérons vous compter parmi les exposants du Pavillon Gourmet franco-belge !



POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, NOUS VOUS INVITONS À CONTACTER VOTRE OPÉRATEUR LOCAL:

CCI du Luxembourg Belge

→ Catherine CLÉMENT : +32 (0)61 29 30 63 ▪ catherine.clement@akt-ccilb.be

CCI Marne Ardennes

→ Valérie DE LA VILLE FROMOIT : +33 (0)6 21 585 442 ▪ v.delavillefromoit@marneardennes.cci.fr

Comité de Promotion de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais

→ Anne PODVIN : +33 (0)3 21 60 57 86 ▪ anne.podvin@npdc.chambagri.fr

Eurasanté

→ Amélie BAIN : + 33 (0)9 78 31 55 91 ▪ abain@clubster-nsl.com

Hainaut Développement

→ Caroline PUCHE : +32 (0)65 34 26 19 ▪ caroline.puche@hainaut.be

Inagro

→ Nele DEJONCKHEERE : +32 (0)51 27 32 25 ▪ nele.dejonckheere@inagro.be

POM West-Vlaanderen

→ Anke ALLAERT : +32 (0)51 75 02 26 ▪ anke.allaert@pomwvl.be

Wagralim

→ Philippe GERKENS : +32 (0)496 87 68 40 ▪ philippe.gerkens@wagralim.be

Vous assurant de toute notre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

L'équipe du Pavillon Gourmet franco-belge



Présentation du Salon GOURMET SELECTION 2025

Depuis plus de 15 ans, le salon Gourmet Sélection est le rendez-vous incontournable des professionnels de l'épicerie fine offrant une visibilité sans équivalent aux produits gastronomiques innovants et haut de gamme. Il répond aux besoins évolutifs des acteurs de la transformation et de la distribution, en quête d'innovations, de tendances, d'informations, de formations, de solutions et de services pour satisfaire au mieux les attentes des consommateurs.

Plus de 300 exposants sont attendus à GOURMET SELECTION 2025. Pourquoi pas vous ?

GOURMET SELECTION / Bilan 2024

- 302 exposants
- 427 marques
- 42% de nouvelles entreprises
- 28% d'exposants internationaux
- 21 pays présents: Belgique, Cambodge, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Italie, Liban, Japon, Luxembourg, Niué, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Polynésie française, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse
- 5 univers: épicerie salée, épicerie sucrée, boissons, non alimentaire
- > 4.500 visiteurs, dont 11% d'internationaux:
 - Epicerie fines: 42%
 - Métiers de bouche: 31%
 - Distribution spécialisée et négoce: 14%
 - Restauration et producteurs: 13%

EDITION 2025 / 21-22 septembre, Paris Expo Porte de Versailles

Pourquoi participer au salon Gourmet Sélection ?

- **Mettre en valeur vos produits** auprès des principaux acheteurs de l'épicerie fine, de la distribution spécialisée, de la restauration, et du commerce de gros.
- **Rencontrer de nouveaux acteurs** en quête de produits gastronomiques de niche à forte valeur ajoutée.
- **Booster vos ventes** et développer des partenariats commerciaux ciblés.
- **Renforcer votre image de marque** auprès des décideurs clés du secteur et des médias professionnels.
- **Un format court et efficace** sur deux jours (dimanche et lundi), optimisé pour maximiser la présence des visiteurs qualifiés.
- **Décrypter les tendances de demain** dans l'univers de l'épicerie fine et de la gastronomie.

Offre et conditions de participation au Pavillon Gourmet franco-belge

Notre offre:

Le projet Food RADARS propose des stands de 4 ou 6 m², 1 ou 2 faces ouvertes, localisés dans le **Pavillon Gourmet franco-belge** (voir plans des îlots en annexe) ainsi qu'un espace de 12 m² dédié aux start-ups.

Les conditions rattachées à ces tarifs vous sont présentées à la page suivante (p.6).

Configuration	Nombre de faces "ouvertes"	Tarif « Food RADARS » (EUR, HTVA)
Module de 6 m ² (6)	1	1.800,00
Module de 6 m ² (12)	2	2.200,00
Modules de 4 m ² (2)	1	1.250,00
Emplacements Start-ups* (5) (+/- 2,4 m ² sur un stand ouvert sur 3 faces de 12m ²)	-	800,00

Sont compris dans les tarifs forfaitaires:

- ❖ **EQUIPEMENT:** un module entièrement équipé "clé sur porte" comprenant:
 - 1 comptoir Chronos rangement haut;
 - 2 Tabourets Hauts;
 - 2 spots;
 - Corbeille;
 - Enseigne drapeau (Logo du projet, Nom de l'exposant, N° de stand);
 - Une prise
- ❖ **SERVICES LOGISTIQUES:**
 - Les frais d'inscription au salon en tant que co-exposant (d'une valeur de +/- 365,00 EUR par entreprise);
 - L'entretien journalier du stand;
 - L'accès à des réserves communes (16m² au total) pour le stockage de vos produits/matériels;
 - Un branchement électrique en commun situé dans les réserves (2 prises au total);
 - 2 badges exposants;
 - Le support de l'équipe d'encadrement pour toute question technique;
 - L'assurance obligatoire
- ❖ **SERVICES MARKETING - NETWORKING:**
 - 50 cartes d'invitation électroniques (« ecodes ») comprises dans le pack à la demande des entreprises;
 - L'inscription de l'entreprise au catalogue du salon et au catalogue du Pavillon Gourmet franco-belge;
 - L'opportunité de suivre un cycle de formations collectives (avant, pendant et après le salon);
 - La participation aux rendez-vous d'affaires



Ne sont pas compris dans le tarif forfaitaire:

- Le transport, le logement, le parking, l'acheminement, le montage et démontage des biens propres à l'entreprise;
- L'aménagement particulier de l'espace de l'entreprise (en respectant les dimensions du module);
- Les rallonges, multiprises supplémentaires pour relier le matériel du stand à l'alimentation électrique dans les réserves;
- Le mobilier complémentaire des stands;
- La restauration des exposants;
- Tout autre poste.



A titre indicatif, le tarif "public" pratiqué par les organisateurs du salon pour le stand de base de 6m² (2 faces ouvertes), s'élève à 4.200 EUR HTVA (environ).



Accès aux conditions tarifaires privilégiées

Conditions générales d'accès au salon GOURMET SELECTION:

Le salon GOURMET SELECTION est ouvert à toutes les entreprises proposant des produits répondant au positionnement du salon. Chaque demande d'admission au salon est soumise à un examen par l'opérateur via lequel l'entreprise s'inscrit et le comité de sélection du projet Food RADARS qui se réserve le droit de la refuser.

Conditions d'accès au tarif préférentiel « Food RADARS » (hors espace Start-Ups)

Sont éligibles à ces tarifs, les entreprises

- disposant d'un siège en Belgique, notamment en provinces de Flandre occidentale, Hainaut, Namur ou Luxembourg ou en France, notamment en régions des Hauts-de-France et du Grand-Est ;
- qualifiées comme PME au sens du droit de l'Union européenne¹:
 - ✓ entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et ;
 - ✓ dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions EUR ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions EUR

Ces conditions sont cumulatives.

Conditions d'accès au tarif « Espace Start-Ups »

Sont seules éligibles pour bénéficier de ce tarif, les entreprises qui vérifient les conditions d'accès au tarif préférentiel Food RADARS ci-dessus et qui:

- disposent d'un siège en Belgique, notamment en provinces de Flandre occidentale, Hainaut, Namur ou Luxembourg ou en France, notamment en régions des Hauts-de-France et du Grand-Est;
- répondent à l'intégralité des critères suivants :
 - ✓ constituées depuis moins de 5 ans ;
 - ✓ et avec un effectif inférieur ou égal à 5 personnes ;
 - ✓ et qui participent pour la première fois au salon GOURMET SELECTION.

Ces conditions sont cumulatives.

Stabilité des tarifs annoncés

Les tarifs annoncés dans le présent document sont susceptibles d'évoluer marginalement. Conformément à la réglementation européenne en vigueur², le projet Food RADARS est en effet tenu de limiter son intervention à un maximum de 50% des coûts admissibles supporté par l'entreprise pour la participation à une foire ou salon. Le projet se réserve par conséquent le droit de modifier, à la hausse ou à la baisse, les tarifs annoncés afin de veiller à ce que cette disposition légale soit strictement respectée.

¹ Règlement (UE) No 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ; la vérification de ces critères relève de la responsabilité de l'entreprise.

² Idem, art. 19.



Soutiens financiers

Les conditions particulières de participation vous sont proposées grâce au soutien du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), de la Région wallonne et de la Province de Flandre occidentale ainsi que des opérateurs partenaires du projet Food RADARS.

Régime des aides publiques « de minimis »

Les conditions favorables de participation au salon Gourmet Sélection sont constitutives de subventions publiques de faible montant accordées à certaines entreprises. Dans le cadre des règlements européens applicables³, le total des aides attribuées par financements publics d'un Etat membre à une entreprise (et aux entreprises liées) sur une période de trois années à dater de l'octroi de l'aide, ne peut excéder 300.000,00 EUR (50.000,00 EUR pour les aides « de minimis » octroyées aux entreprises du secteur de l'agriculture).

En s'inscrivant, les candidats s'engagent à vérifier, sous leur propre responsabilité, qu'ils respectent toutes les conditions leur permettant de bénéficier desdites aides et n'ont pas perçu un total cumulé d'aides dépassant les plafonds susmentionnés. Ils s'engagent en outre à communiquer toutes les informations utiles et observer toutes les formalités prescrites par les réglementations nationales et européennes applicables en la matière.

³ Règlement (UE) 2023/2831 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis et Règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture (JO L 352 du 24.12.2013, p. 9-17)

Règlement du Pavillon Gourmet franco-belge lié à l'inscription

1. L'inscription n'est valable qu'à la réception du formulaire d'inscription ci-joint daté et signé (et sera définitive au paiement de la facture).

Le processus d'inscription prend cours le 27 février 2025 à 12h00 et se clôture le 13 mars 2025 à 12h00.

Votre inscription vous sera confirmée à l'issue de la délibération du comité de sélection et d'attribution qui se tiendra dans la seconde quinzaine du mois de mars 2025.

2. Vu le nombre limité de stands, les critères de sélection pour leur attribution seront les suivants (sans préjudice des critères d'accès énoncés ci-dessus) :
 - a. Priorité aux entreprises n'ayant pas participé à plus d'une édition antérieure du salon GOURMET SELECTION;
 - b. La non-concurrence entre produits exposés au sein du pavillon;
 - c. Le caractère novateur d'au moins un produit proposé par l'entreprise;
 - d. La délibération collégiale du comité organisateur;
 - e. L'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription datés et signés, la date et l'heure de l'email faisant foi.

L'entreprise est informée du fait que dans l'hypothèse où la demande pour une catégorie de modules dépasserait l'offre disponible après sélection, le Comité de sélection et d'attribution se réserve de droit de lui attribuer un stand d'une taille et/ou d'une configuration différente du stand pour lequel l'entreprise a marqué un intérêt dans le présent dossier d'inscription.

3. Une entreprise ne peut réserver plus d'un stand.

L'entreprise qui s'inscrit reconnaît avoir été informée que certains stands donnent sur l'accès aux réserves communes. Les co-exposants du Pavillon et les opérateurs du projet Food RADARS sont autorisés à passer par ces modules pour y accéder. L'entreprise s'engage à ne pas s'opposer à ces passages, qui seront limités au strictement nécessaire.

Les entreprises ayant accès aux réserves communes s'engagent, de leur côté, à limiter au strict nécessaire leurs déplacements sur les stands y donnant accès et à veiller à ne pas perturber l'activité de l'exposant.

4. Selon le nombre d'inscriptions reçues ou l'évolution des conditions de participation fixées par les organisateurs du salon, les opérateurs du projet Food RADARS se réservent le droit de suspendre la participation au projet au salon ou de réaménager l'espace et les stands proposés.
5. Par son bulletin d'inscription en annexe, l'entreprise s'engage à :
 - a. Respecter le règlement de l'organisateur du salon avant (montage), pendant et après (démontage) du salon;
 - b. Assurer une présence continue sur son stand pendant toute la durée du salon;
 - c. Maintenir son stand dans un état de propreté irréprochable pendant toute la durée du salon et à évacuer les déchets et autres matériels dès la clôture du salon;
 - d. Acquitter le paiement de la facture de participation au plus tard à sa date d'échéance;
 - e. Respecter l'intégralité des conditions de participation fixées dans le dossier d'inscription.

6. L'inscription est définitive. En cas de désistement après dépôt du dossier d'inscription, la totalité des frais engagés par les organisateurs resteront dus par l'entreprise et lui seront réclamés, sans



préjudice de la possibilité pour les opérateurs du projet d'attribuer le stand délaissé à une autre entreprise le cas échéant.

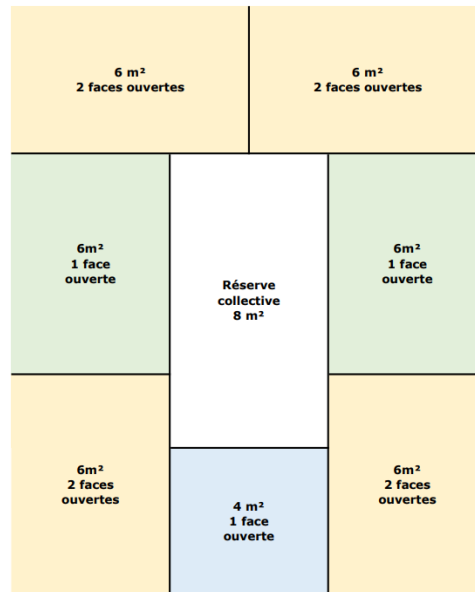


Illustration des différents îlots du Pavillon Gourmet :

Trois îlots de 48 m² comprenant 7 stands :

- 2 stands de 6m² en 1 face ouverte
- 4 stands de 6m² en 2 faces ouvertes
- 1 stand de 4m² en 1 face ouverte
- Une réserve commune de 8m²

(sur l'un des trois îlots, un stand et une réserve seront consacrés au projet Food RADARS)



Configuration des 3 îlots de 48m²

Un stand 3 faces ouvertes de 12 m² accueillant 5 Start-Ups



Configuration de l'îlot Start-Up de 12m²

L'emplacement du Pavillon Gourmet au sein du salon sera communiqué ultérieurement.

Formulaire de préinscription au Pavillon Gourmet franco-belge Salon GOURMET SELECTION 2025

A retourner daté et signé par e-mail : **COMPLETER AVEC ADRESSE MAIL DE L'OPERATEUR**

Au plus tard le jeudi 13 mars 2025 à 12h

- Je souhaite participer au salon GOURMET SELECTION 2025 au sein du Pavillon Gourmet franco-belge et je souhaiterais réserver (cocher la réponse adéquate):

<p>Un module de 6 m², <i>une face ouverte</i></p> <p><input type="checkbox"/> Au prix de 1.800,00 € HTVA</p>	<p>Un module de 6 m², <i>deux faces ouvertes</i></p> <p><input type="checkbox"/> Au prix de 2.200,00 € HTVA</p>
<p>Un module de 4 m², <i>une face ouverte</i></p> <p><input type="checkbox"/> Au prix de 1.250,00 € HTVA</p>	<p>Un emplacement (+/- 2,4m²) au sein de l'espace partagé dédié aux Start-Ups</p> <p><input type="checkbox"/> Au prix de 800,00 € HTVA</p>

- J'ai pris connaissance et souscrit aux conditions tarifaires privilégiées du Village Gourmet et je certifie être dans les conditions du tarif que j'ai indiqué ci-dessus;
- J'ai pris connaissance des informations et règlements figurant dans le dossier d'inscription et je m'engage à respecter les règlements du Pavillon et du salon GOURMET SELECTION liés à mon inscription;
- Je souhaite recevoir les informations quant aux activités développées dans le cadre du projet "Food RADARS" à l'attention des entreprises ;
- Je souhaite participer au cycle de formations préparatoires au salon (avant, pendant et après le salon).



Entreprise*:

Description des activité(s) de l'entreprise et produit(s) proposé(s)*:

.....
.....
.....
.....

Responsable*: Mme M. (Nom, Prénom)

Fonction*:

Adresse*:

Tél.*: Fax:

Email*:

Site web: www.....

Page Facebook:

N° TVA*:

Année de création*:

Effectif (ETP)*:

Nom du contact pour le suivi du dossier*:

Tél.*: GSM*:

Email*:

* Mention obligatoire

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise (obligatoire):